

VI- Le crédit d'impôt recherche : arroser le sable

"Le Crédit d'impôt recherche a été porté en France à un niveau inégalé dans le monde"

N. Sarkozy , Salon de la recherche et de l'innovation, 2008.

Résumé

Le crédit d'impôt ne joue que marginalement un rôle positif pour favoriser l'implantation de firmes étrangères, ou pour inciter les entreprises à faire plus de recherche. Entre 2002 et 2006 les aides de l'Etat au privé se sont accrues de 1636 millions (€ constant) tandis que, une fois ces aides touchées, les dépenses des entreprises n'ont progressé que de 458 millions. D'ici peu, ce sont 3 à 4 milliards par an qui vont ainsi être donnés en laissant la recherche industrielle française en déshérence.

Introduction

"La solution ne réside pas dans l'augmentation du volume des incitations publiques. Les marges de manœuvre financières se situent à présent plutôt dans les redéploiements entre secteurs et le ciblage des mesures selon les types d'entreprises. Or ces choix sont commandés par des options de politique industrielle" (Rapport Guillaume).

Contrairement aux nombreux rapports qui soulignent que l'aide directe ou fiscale au privé, suffisante - voire déjà excessive - doit être *ciblée* vers la création de secteurs de haute technologie ou vers les PME innovantes, le gouvernement a décidé de doubler le Crédit d'impôt et de le distribuer d'une manière homothétique, en faisant par là-même bénéficier avant tout les grands groupes et ce sans conditions.

Sources

- Cour des comptes : le Crédit d'impôt recherche.
- France Biotech : Evaluation de l'impact de la réforme du Crédit d'Impôt Recherche 2008.
- Science, technologie et industrie. Perspective de l'OCDE, 2006.
- Rapport sur la valorisation de la recherche, Inspection générale des finances et Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, janvier 2007, dit "Rapport Guillaume".

Discussion

1- Une procédure initialement incitative

Le Crédit d'impôt recherche (CIR), qui est un dégrèvement, a été créé par Hubert Curien dans les années 1990 pour un montant de 500 millions *de francs*. Alors plafonné très bas, il avait pour but le développement de PME innovantes, où la France avait un retard certain.

Le plafond a été progressivement augmenté, mais jusqu'en 2004, le dispositif attribuait un crédit d'impôt en proportion du montant de l'accroissement des dépenses de R&D de l'entreprise, ce qui avait officiellement pour but de l'inciter à faire plus de recherche.

Depuis cette date, une part de dégrèvement en volume de recherche a été introduite, ce qui a porté mécaniquement le Crédit d'impôt à 1,4 milliard en 2006 (moins de 500 millions d'€ en 2002), alors même que l'effort de recherche des entreprises ne s'était pas accru.

2- L'abandon du rôle stratégique de l'Etat en 2008 : le Crédit d'impôt indifférencié

En 2008, une nouvelle réforme est mise en place afin que le CIR atteigne "un coût à partir de 2009 évalué entre 2,7 et 3,1 milliards d'euros et un coût à terme sans doute de 4 milliards en 2012". Cette réforme fait d'abord disparaître la référence à l'*accroissement* des dépenses : désormais, c'est l'ensemble des dépenses (qu'elles soient nouvelles ou non) qui bénéficiera d'une défiscalisation de 30%. Enfin, cette défiscalisation est déplafonnée et s'applique jusqu'à une dépense de 100 millions, avec 5 % de déduction au-delà.

De ce fait, il n'y a plus aucune sélectivité sectorielle. L'Etat abandonne tout rôle stratégique sur la politique industrielle, reproduisant à l'homothétie (voire au *statu quo*) la situation actuelle, mais distribuant, sans contrepartie quelques milliards de plus aux grandes entreprises. Comme l'indique la Cour des comptes : "les entreprises qui sollicitent le crédit d'impôt recherche sont celles qui ont des obligations et des projets de recherche nécessaires à leur développement. On trouve ces entreprises dans les secteurs de l'électricité et de l'électronique qui engage 22% des dépenses de recherche totales, de l'automobile (17%), du conseil (17%), de la pharmacie (8%) et de la construction navale, aéronautique et ferroviaire (6%)". Notons au passage que les Sociétés de Conseil aux entreprises vont toucher 17 % du CIR, tandis que "le guide du CIR" (disponible sur le site du ministère) indique que les défilés de mode sont éligibles au crédit d'impôt !

Ce nouveau dispositif était une vieille revendication du CNPF puis du MEDEF, qui a salué sa mise en œuvre, mais qui n'a rien promis quant au succès de la mesure.

3- Les PME innovantes souvent exclues des nouveaux avantages

Pas de sélectivité non plus pour favoriser les PME innovantes ! Pour France Biotech, "le résultat paradoxal de cette réforme qui va tripler le CIR est que les grandes / très grandes entreprises et les PME matures et solides devraient bénéficier de la réforme du CIR alors que les jeunes PME les plus innovantes, notamment celles en phase de démarrage, ou en phase de forte augmentation de dépenses de recherche, c'est-à-dire celles qui ont le plus besoin des aides de l'Etat, risquent d'être souvent pénalisées par cette réforme". En effet, quelques mesures avaient été prises pour les PME innovantes en matière de prêts, de capital-risque ou par la création du statut de "jeune entreprise innovantes". Ces avantages sont désormais déduits du CIR.

4 - Le CIR est-il attractif pour les implantations d'entreprises étrangères ?

Pour justifier son choix, le ministère indique sur son site que "de nombreux pays ont adopté les incitations fiscales, comme des instruments, susceptibles d'améliorer l'environnement national pour les activités de recherche-développement (R&D) sans ciblage sectoriel ou technologique. A cette incitation à la recherche pour accroître la capacité d'innovation nationale et renforcer la compétitivité des entreprises, s'ajoute désormais celle de l'attractivité du territoire pour les activités de R&D".

L'argument est faux. D'abord, il n'y pas partout de CIR et il y a autant de type de crédit d'impôt que de pays. L'argument de "l'attractivité" mériterait attention. Une enquête de la très libérale OCDE⁸ classe par ordre d'importance les facteurs déterminant l'implantation d'activités de R&D d'une entreprise. La présence locale de personnels de R&D arrive en tête, puis l'existence d'universités, ensuite les facilités de coopération avec celles-ci, puis la protection de la propriété industrielle, etc. Les incitations fiscales n'arrivent qu'en neuvième position.

On pourrait au moins penser que le CIR contribue à freiner les délocalisations de centres de recherche. Que nenni. Une entreprise française délocalisant sa R&D en Irlande ou en Allemagne continue à bénéficier du CIR. C'est un arrêt récent de la Cour Européenne

⁸ "Science, technologie et industrie. Perspective de l'OCDE" 2006

5- Augmenter le crédit d'impôt, c'est arroser le sable

Le CIR est-il au moins incitatif pour l'investissement des entreprises ? Le grand argument de la ministre est qu'un euro dépensé en Crédit d'impôt par l'Etat, génère trois euros investis par les entreprises. Ce chiffre magique découle d'un modèle élaboré dans un autre contexte et avec un CIR basé uniquement sur la croissance des dépenses. Du reste, le bien-fondé de l'affirmation laisse sceptique les auteurs du Rapport Guillaume. On pourrait croire qu'on n'engage pas quelques milliards par an sans étude préalable. Et pourtant, la Cour des comptes, d'habitude si pointilleuse, affirme : "Le coût budgétaire du crédit d'impôt recherche incite à développer les moyens d'évaluation de ses effets sur l'évolution de la recherche des entreprises. De telles évaluations, comme toutes celles concernant les dépenses fiscales, sont sans doute difficiles et délicates à mener et à interpréter. (...) Les premières études menées pour le compte du ministère de la recherche et de la technologie tendent à montrer l'efficacité de cette forme d'aide fiscale. Elles devraient être poursuivies et approfondies".

La réalité ne laisse que peu de doute sur l'effet démultiplicateur des aides de l'Etat au privé. Depuis 2002, en euros constants, les aides de l'Etat (aides directes et CIR) se sont accrues de 1 636 millions. Sans effet d'entraînement, on aurait pu s'attendre à ce que les dépenses de recherche du privé augmentent de la même somme. Or elles n'augmentent que trois fois moins, montrant que 1,2 milliards se sont engloutis dans les portefeuilles des actionnaires, en pure perte pour la pensée (Tableau 13).

Tableau 13 : croissances comparées des aides de l'Etat et des dépenses de recherche du privé

Aides de l'Etat ^a	2002, en Millions €	2006, Mns € courants	2006, Mns € constants	Différence
Crédit d'impôt	489	(1 400)	1 296	
ANR (part allant au privé)	50 ^b	(150)	139	
Agence pour l'Innovation Ind.	-	(670)	620	
Pôles de compétitivité ^c	-	(130)	120	
Total	539	2 350	2 175	+ 1 636 [+ 300 %]
Dépenses recherche du privé ^d	21 839	(24081)	22 297	+ 458 [+ 2 %]

(a) Il n'a pas été possible de calculer l'accroissement de l'OSEO suite à sa fusion avec l'ANVAR. (b) Evaluation de la part allant au privé de l'ex-FRT. (c) Hors ANR et A2I déjà prises en compte, mais hors aides des régions. (d) Source : Annexe au projet de loi de finances 2008, page 115.

Conclusion

Le Crédit d'impôt atteindra bientôt 4 milliards, soit en gros le coût de la recherche de toutes les universités (incluant la moitié des salaires de tous les enseignants-chercheurs). Comment une décision aussi aberrante, aussi coûteuse, aussi scandaleuse a-t-elle pu être prise ? Après un débat au Parlement ? Une discussion à l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques ? Sur une demande des syndicats ? Un avis du Haut Conseil à la recherche et à la technologie ? Une recommandation du Conseil supérieur à la recherche et à la technologie ? Non, ces milliards ont été engagés, sans étude préalable, par le fait du Prince, encouragé par le MEDEF, qui adore l'argent du contribuable, à condition qu'il y en ait beaucoup et surtout que cela soit sans conditions.

Depuis 2003, s'opère un important transfert de fonds du secteur public, dont les moyens baissent depuis 2002, vers les grandes entreprises. "Les grands groupes concentrent une part importante de

l'aide publique (...). Ces aides n'échappent pas au risque des effets d'aubaine. Il n'est pas non plus certain qu'elles constituent les mesures les plus efficaces pour le développement du potentiel de ces groupes en France. Du fait de l'internationalisation de l'activité de ces entreprises, leur développement aura tendance à se concentrer sur les marchés en forte croissance. C'est pourquoi les grandes entreprises n'envisagent en général au mieux qu'un maintien à son niveau actuel de leur capacité de recherche sur le territoire national. L'externalisation des activités de recherche constituant une tendance de fond, on peut penser que les grandes entreprises privilégieront les liens de long terme avec les meilleurs centres de recherche au niveau mondial", disait déjà le rapport Guillaume. Avant les récentes décisions calamiteuses !

C'est sur cette analyse qu'il faut se baser pour relancer une recherche publique forte et pouvant prendre des risques et une université de qualité pour construire des partenariats entre laboratoires publics et privés, qui sont les conditions à une valorisation efficace de la recherche. Comme le montre l'enquête de l'OCDE et la Figure 5 (Chapitre 5), le succès de l'innovation, l'attractivité d'une région pour les centres de recherche privés passent par une recherche publique et des universités attractives.

* *
*